



Scandale à la CAP des SAE ! Des élus du corps des SAE indignés et écœurés face aux décisions injustes et inadmissibles

Les représentants CGT/CFDT/FO des SAE à la CAP des 6, 7 et 8 mars en sont ressortis révoltés. Ils ont ressenti une grande colère tout au long de cette CAP.

Deux raisons principales à cette indignation :

- un manque de respect grandissant vis-à-vis de l'ensemble des personnels et sur cette CAP ce ceux du corps des SAE et de leur élus
- l'expression d'un réel mépris de l'administration envers le travail des élus

En effet, lors de l'étude des dossiers des promotions pour la liste d'aptitude à SACN (Classe normale) (59 postes pour plus de 8 300 promouvables) l'administration centrale a classé 9 agents sur les 821 personnels promouvables que comptent ses services, avec un nombre de postes limité à 6 compte tenu du ratio.

L'harmonisateur a classé en 2 une AAP2 très jeune (tant à l'état civil que dans le service public). En raison de l'âge moyen de ces promotions (56,8 ans) les représentants du personnel n'ont pas souhaité donner un avis favorable à une promotion cette année.

Malgré l'avis de la CAP : vote majoritaire contre [élu(e)s et administration] à bulletin secret, la Présidente a confirmé la volonté de promouvoir malgré tout cet agent. Un tel irrespect des résultats d'un vote a conduit les représentants du personnel à solliciter une suspension de séance conclue par une demande d'entretien avec Madame EYSSARTIER, DRH du Ministère.

En son absence, c'est Monsieur DAVIES, DRH adjoint, qui a reçu les représentants des SAE. Il a annoncé qu'un 60^e poste sera négocié auprès du contrôleur financier ! Cette solution obère d'autant les possibilités de promotions des adjoints administratifs en 2013.

Ainsi, quand l'administration veut satisfaire les plus hautes autorités de l'État, tout est possible comme cette création d'un poste supplémentaire. Alors que des agents, exerçant des fonctions de catégorie B depuis des années et atteignant la soixantaine attendent (le plus souvent sans espoir) cette promotion pourtant méritée, nous ne pouvons accepter une telle mesure et nous la dénonçons avec force !

Quelle perte de temps, en plus de l'injustice ! Nous avons passé des heures sur ce dossier alors que l'administration a refusé de discuter de questions importantes et fourni tardivement des renseignements essentiels :

- listes de promouvables communiquées seulement en fin de pré-CAP,
- pas d'examen en pré-CAP des dossiers pour l'accès à la classe supérieure, faute de temps,

Halte au mépris, à l'autoritarisme et au favoritisme !

Non à la gestion de la pénurie par des passe-droits !

Respectez les personnels, les secrétaires administratifs et leurs élu(e)s !

Augmentation nécessaire et urgente des postes de promotion de C en B

Tout cela appelle à la vigilance des personnels. Nous refusons que les CAP soient vidées de leurs sens et deviennent des chambres d'enregistrement où les postes et les agents valent au gré des fantaisies de l'administration et des pressions qu'elle subit.